

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00544

CONVENTION POUR LA VENTE D'EAU POTABLE AU SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA PLAINE DU FOREZ SUD (SYPROFORS) ET A LOIRE FOREZ AGGLOMERATION (LFA)

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 01 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 63

Nombre de pouvoirs : 24

Nombre de voix : 87

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Eliane VERGER LEGROS

RECU EN PREFECTURE

Le 21 décembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20221208-D20220054410

Date de mise en ligne : 21 décembre 2022

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Gilles BOUDARD,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Gilles THIZY,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Pascal GONON,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Julien VASSAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN

Membres titulaires absents excusés :

M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Patrick BOUCHET,
M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERY,
Mme Viviane COGNASSE, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Véronique FALZONE,
M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Christian JOUVE, M. Claude LIOGIER, M. Yves MORAND, Mme Solange MORERE,
M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Brigitte REGEFFE,
Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 DECEMBRE 2022

CONVENTION POUR LA VENTE D'EAU POTABLE AU SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA PLAINE DU FOREZ SUD (SYPROFORS) ET A LOIRE FOREZ AGGLOMERATION (LFA)

Le service public de production et de distribution d'eau potable de Saint-Étienne Métropole (SEM) assure des ventes d'eau en gros au Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Plaine du Forez Sud (SYPROFORS) et à Loire Forez Agglomération (LFA) à partir de l'usine de potabilisation de Solaure et des réseaux de distribution situés en aval de cette dernière.

Une convention a été établie, avant la prise de compétence « eau » par SEM, entre d'une part, la Ville de Saint-Étienne et d'autre part, le Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable du Sud de la Plaine du Forez et le Syndicat Mixte du Bonson, auquel s'est substitué LFA.

Cette convention, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, a été établie pour une durée de trois (3) ans, renouvelable par tacite reconduction par période d'un (1) an, sans que la durée totale ne puisse excéder dix (10) ans. Elle est arrivée à échéance mais le SYPROFORS et LFA ont convenu d'en appliquer les conditions jusqu'à la fin de l'année 2022.

En concertation avec les représentants de SEM, du SYPROFORS et de LFA, il a été établi un nouveau projet de convention afin de définir les conditions techniques et financières de vente d'eau en gros au SYPROFORS et à LFA pour les prochaines années.

Les conditions techniques et financières sont dans la continuité de la précédente convention et ont été ajustées en fonction de l'évolution des besoins du SYPROFORS et de LFA. Le tarif de cette livraison comporte une part délégataire, calculée chaque année selon les stipulations prévues au contrat de délégation de service public sur le périmètre desservi par l'usine de Solaure et, une part métropolitaine, définie par la différence entre le tarif global et la part délégataire.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention pour la vente d'eau en gros de Saint-Étienne Métropole au Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Plaine du Forez et à Loire Forez Agglomération pour une durée ne pouvant excéder treize (13) ans à compter de son entrée en vigueur,**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cette convention entre Saint-Étienne Métropole, le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Plaine du Forez Sud et Loire Forez Agglomération.

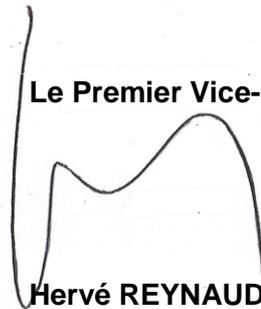
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD